

Voilà certaines solutions que je proposerais pour remédier à ces maux. Avant tout, j'affirme que le ministre d'État chargé des affaires urbaines (M. Basford) devrait prendre d'autres initiatives. Je le répète, il a besoin de plus grands pouvoirs, comme l'ont soutenu d'autres députés, notamment mon chef. Cela me permet d'espérer qu'un jour un ministère fédéral ne se contentera pas de souligner que le Canada s'urbanise rapidement, que la plaisanterie de sir John A. Macdonald au sujet du Canada rural fera place à la vaste agglomération urbaine, mais qu'il présentera des politiques qui seront assez judicieuses et sensées pour donner un mode de vie plus stable et plus positif aux citoyens. J'ai formulé quelques recommandations. Mes collègues en feront d'autres. L'affaire est vraiment trop importante pour qu'on se borne à exposer indéfiniment les mêmes idées au Parlement. Il est temps d'agir maintenant.

• (1250)

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, les néo-démocrates sont d'accord avec le fond de la motion présentée sous les auspices du parti conservateur progressiste. Nous disons que le gouvernement n'a pas pris de mesures en vue d'assurer à chaque citoyen un logement convenable à un prix raisonnable. Si la motion doit être mise aux voix, nous voudrions y ajouter deux amendements. Le premier aurait pour objet de souligner que le gouvernement n'a pas assuré à chaque citoyen un logement convenable à un prix raisonnable ni à des taux d'intérêt raisonnables. Le second porterait sur le fait que le gouvernement n'a pas assuré de protection aux acheteurs de maisons neuves contre les entrepreneurs en construction qui utilisent des matériaux de qualité inférieure et exécutent mal leur travail. Ce sont deux amendements que nous voudrions présenter.

La plupart des Canadiens sont d'accord avec le principe énoncé dans le rapport de la Commission d'étude sur le logement qui remonte à 1969 où l'on déclare que tout Canadien devrait avoir accès à un logement propre et bien chauffé, ceci étant un droit fondamental de l'homme. Nous du Nouveau parti démocratique et beaucoup d'autres serions prêts à adopter la solution plus hardie et plus énergique préconisée par le Conseil canadien de développement social, soit que chaque Canadien ait droit à un logement décent qu'il en ait les moyens ou non. Le gouvernement n'a pas appliqué ni l'un ni l'autre de ces deux principes. Depuis mon arrivée à la Chambre des communes en 1965, la façon d'agir des ministres me torture.

Premièrement, nous avons eu cinq ministres en huit ans. Je suis certain que les hauts fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement ne peuvent chanter la chanson bien connue «Je commence à te connaître», car le fait d'avoir cinq ministres en huit ans ne permet pas d'établir une politique ferme en vertu de la loi nationale actuelle sur l'habitation. Je me souviens lorsque M. John Nicholson et l'actuel ministre de la Défense nationale (M. Benson) agissaient comme des banquiers bienveillants et se contentaient de fournir l'argent sans diriger. Au cours de la période 1965-1968, on a construit très peu de logements au Canada.

Puis le député actuel de Trinity (M. Hellyer) a formé un groupe d'étude pour examiner les problèmes du logement. Le groupe d'étude est parvenu à certaines conclusions.

Tout d'abord, on disait que l'industrie privée pourrait répondre aux besoins du logement. Il est évident que l'industrie privée y a échoué. L'ancien ministre a ensuite dit que nous devrions mettre un terme au plafonnement des taux d'intérêt qui baisseraient probablement. Le gouvernement y a échoué. Le ministre a alors proposé de ralentir la construction d'habitations à loyer modique. La construction d'habitations à loyer modique a alors accusé un recul et le besoin s'est fait plus aigu au pays. Le ministre a finalement proposé de négocier directement l'achat de terrains avec les municipalités. Il a présenté une proposition au premier ministre actuel qui l'a rejetée. C'est alors que le député actuel de Trinity a résigné ses fonctions de ministre.

Puis vint l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andras) qui porta à l'habitation la sympathie et la sincérité qu'il avait acquises en s'occupant des Indiens. Le problème du logement ayant eu raison de lui, il déclara que nous devrions avant tout faire des recherches. Il engagea la maison Harvey-Lithwick qui produisit un rapport. Aucune suite ne fut donnée à celui-ci et M. Lithwick dut démissionner. Il a déclaré que tout le ministère n'est qu'un petit empire bureaucratique. Vint ensuite M. Michael Dennis, parce que le ministre voulait un rapport sur la recherche et la planification en matière d'habitation. Ce rapport ne fut pas divulgué. Le ministre actuel a pris l'habitude de dissimuler des rapports, en particulier ceux qui embarrasseraient le gouvernement. Il refuse de les déposer et de les publier. Il nous laisse tous dans l'ignorance de leurs observations et recommandations.

Le ministre actuel de la Consommation et des Corporations nous dit qu'il faut innover en matière de logement, adopter une nouvelle formule. Le gouvernement a affecté 200 millions de dollars à cette fin. Le comité du logement du Conseil canadien de progrès social avait raison de dire dans son rapport qu'il n'y avait rien de nouveau dans les maisons en chantier, sauf peut-être que les maisons et les terrains occupaient moins de place que d'habitude. Le ministre actuel de la Consommation et des Corporations a alors décidé qu'il fallait créer un nouveau ministère et qu'il devait être le ministre des Affaires urbaines. C'est ce qui est arrivé. Peut-être était-il quelque peu embarrassé du côté de ses fonctions de ministre sans portefeuille, chargé du logement. On l'accusait probablement d'être ministre sans logement, chargé des portefeuilles. Aussi le ministre actuel a-t-il dit ce matin que le gouvernement présenterait des propositions dynamiques, d'avant-garde.

Jusqu'ici le ministre n'a rien entrepris de neuf, rien d'audacieux, d'intrépide ou de dynamique. En fait, il a présenté un bill, le bill C-209, qui représente vraiment une aubaine pour les institutions financières qui l'ont persuadé de leur accorder des allègements fiscaux, pourvu qu'elles placent leur argent dans des hypothèques. J'examinerai ce bill d'une façon plus détaillée quand la Chambre en sera saisie. Le ministre s'est borné à présenter quatre propositions aux provinces, au sujet des logements sociaux. Pour les gens à revenu modeste, il a proposé des hypothèques échelonnées sur 40 ans et il a présenté des amendements sur les améliorations en matière de logement. Il se contente de retaper la loi nationale sur l'habitation. Il ne présente aucune proposition sérieuse de nature à remédier aux problèmes du logement au pays. À 2 heures, je traiterai par le menu des résultats d'une telle attitude et de l'absence de réalisations.